

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 483

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ne joint pas »

le mot :

« joint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement adopté en commission avait pour but de demander un équivalent d'extrait de casier judiciaire pour chaque personne regroupé. Tel que rédigé, la disposition est cependant d'effet contraire. Cet amendement rédactionnel vise donc à rétablir le sens initial de la proposition adoptée en commission.